

L'an deux mille dix neuf, le mardi dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie de FONTAINE ETOUPEFOUR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

Etaient présents :

Bernard ENAULT, Maire.

Gérard DÉREL, Eric BURNEL, Catherine BIDEL, Ghislaine DESPREZ, Sylvie BLANCHER, Adjoint.

Christian CHARDON, Mireille COUÉ, Marianne MASSELIN, Christophe BREL, Sarah HEYVANG, Raymonde LEBARGY, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Didier EUDES, donne pouvoir à Monsieur Gérard DÉREL.

Madame Sandrine LATIRE, donne pouvoir à Monsieur Bernard ENAULT

Monsieur Anthony LY, donne pouvoir à Monsieur Eric BURNEL

Madame Sandrine RIMASSON, donne pouvoir à Madame Sarah HEYVANG

Etaient absents :

MM. Emmanuel LEROUX, Nicolas CLAISSE, Philippe LEMONNIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Eric BURNEL est élu secrétaire de séance.

Monsieur Bernard ENAULT, Maire, ouvre la séance à 20 H.

Compte rendu du 12 novembre 2019 : Aucune remarque, le compte rendu est adopté.

650 - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR EQUIPEMENT DES CLASSES

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de présenter un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour l'équipement suivant : **Mobilier classes.**

Le coût de l'équipement est estimé à :

- Mobilier (SADEL) 11.481,15 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à solliciter auprès du Département au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 une subvention pour l'équipement sus visé ci-dessus et de signer tout acte en rapport à ce dossier.

651 - DÉNOMINATION RUE DU LOTISSEMENT « LA FUTAIE »

Suite à la création du lotissement « La Futaie », il y a lieu de dénommer la rue de celui-ci.

Le lotissement est composé d'une rue desservant 3 lots.

Monsieur le Maire propose que la rue du lotissement « La Futaie » se dénomme : « Venelle la Futaie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour dénommer la rue du lotissement « La Futaie » : « Venelle la Futaie.

652 - ACQUISITION PARCELLE DE Mme LEMEUR RUE DE GOURNAY

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme LEMEUR Rose-Blanche, cadastrée :

- AD 54 pour une superficie de 78 m² au prix de 40€ le mètre carré soit un total de 3.120€ afin d'aménager un cheminement piétonnier rue de Gournay
- qu'une consultation a été faite auprès de France Domaine,

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme LEMEUR Rose-Blanche, cadastrée :
AD 54 pour une superficie de 78 m² au prix de 40€ le mètre carré soit un total de 3.120€ afin d'aménager un cheminement piétonnier rue de Gournay
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer tout document se référant à ce dossier.

653 - DÉCISION MODIFICATIVE EN FONCTIONNEMENT

Monsieur ENAULT donne la parole à Monsieur DÉREL, adjoint au maire chargé des finances explique qu'il est nécessaire de provisionner les salaires de décembre et de procéder aux modifications budgétaires de la façon suivante :

Fonctionnement

Article 61524 « Bois et forêts » : - 20.000€

Article 6411 « Rémunération Personnel Titulaire » : + 15.000€

Article 65548 « Autres contributions » : + 5.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le budget de Fonctionnement tel qu'il a été présenté ci-dessus.

654 - CRÉATION DE POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

Monsieur ENAULT donne la parole à Monsieur BURNEL, adjoint au maire chargé du personnel. Il informe le conseil municipal qu'une salariée, actuellement agent contractuel, a réussi le concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et est maintenant inscrite sur une liste d'aptitude du Centre de Gestion.

Il précise que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à compter du 1^{er} janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

- De créer le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à compter du 1^{er} janvier 2020,
- D'adopter les modifications du tableau ainsi proposées

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : ATSEM

✚ Grade : ATSEM à Temps Complet : 2 agents TC **dont la création du deuxième poste**

Filière technique :

- ✚ Adjoint technique territorial : 5 agents TC
- ✚ Adjoint technique à temps non complet : 1 agent (28/35^{ème})
- ✚ Adjoint technique principal : 2 agents TC
- ✚ Agent de Maîtrise : 1 agent TC

Filière culturelle :

Cadre d'emploi : Assistante de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

✦ Grade : Assistante de conservation du Patrimoine et des bibliothèques : 1 agent TC

Filière administrative :

✦ Attaché stagiaire territorial : 1 agent TC
✦ Secrétaire de mairie : pas d'agent
✦ Adjoint administratif : 2 agents TC

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• **DATES A RETENIR**

Mercredi 18 décembre 2019 : Commission Révision PLU

Vendredi 10 janvier 2020 : Apéro Concert organisé par la mairie dans la grande salle Paul Cash

Mardi 14 janvier 2020 : Conseil Municipal 20 heures

Vendredi 17 janvier 2020 : Vœux de la municipalité à 19 heures à la salle Paul Cash

RAPPEL :

Mercredi 5 février 2020 : Présentation du Budget à 19 heures

Mercredi 12 février 2020 : Vote du CA 2019 Budget Primitif 2020 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.